

**Séance du jeudi 27 février 2025**

**Membres en exercice**  
: 15

Date de la convocation: 21/02/2025

**Présents** : 12

*L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Béatrice BORT, en salle du conseil municipal.*

**Votants**: 15

**Présents** : Béatrice BORT, Guy BOURDON, Anick COMBE, Dominique COMBE, Edith ESCOURROU, Virginie FONGARO, Michel LOPEZ, Christine MOREL, Alda PENELA, Sylvain RIVIER, Chantal ROLLAND, Claude SANTORO

**Secrétaire de séance**:  
Edith ESCOURROU

**Représentés**: Martial BESSIEUX, Anthony LOPEZ, Alexandre PACHOUTINSKY

**Excusés**:

**Absents**:

**Objet: Vote du compte financier unique M49 - DE\_2025\_977**

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** la délibération numéro DE\_2022\_842 du 18 octobre 2022 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

**Vu** le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 du budget eau/assainissement de la commune de HOMPS ;

**Vu** le CFU 2024 du budget eau/assainissement de la commune de HOMPS ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Il est proposé au conseil municipal les comptes arrêtés comme suit:

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		35 748.43 €		68 115.70 €		103 864.13 €
Opérations	149 681.10 €	187 695.34 €	282 892.01 €	335 489.59 €	432 573.11 €	523 184.93 €

exercice						
Total	149 681.10 €	223 443.77 €	282 892.01 €	403 605.29 €	432 573.11 €	627 149.06 €
Résultat de clôture		73 762.67 €		120 713.28 €		194 475.95 €
Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
Total cumulé		73 762.67 €		120 713.28 €		194 475.95 €
Résultat définitif		73 762.67 €		120 713.28 €		194 475.95 €

**Madame le maire s'étant retirée, le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Dominique COMBE, après en avoir délibéré:**

- **CONSTATE** que pour la comptabilité eau/assainissement, les identités de valeurs avec les données du comptable relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes sont conformes. La confection du CFU est en effet commune à l'ordonnateur et au comptable public et est entièrement dématérialisée;

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

- **DONNE** pouvoir à Madame le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré,

Madame le maire, **Béatrice BORT**